
(19)  **Canadian
Intellectual Property
Office**

An Agency of
Industry Canada

**Office de la Propriété
Intellectuelle
du Canada**

Un organisme
d'industrie Canada

(11) **CA 462708** (13) **A**

(40) **24.01.1950**

(12)

(21) Application number: **462708D**

(51) Int. Cl:

(22) Date of filing: ..

(71) Applicant: **STYLOMINE SA DES ETS.**

(72) Inventor: **ZUBER YVES ()**.

(54) **SUPERFEEDER FOR FOUNTAIN-PEN**

(57) **Abstract:**

(54) **SURALIMENTEUR POUR PLUME DE STYLOGRAPHE**

This First Page has been artificially created and is not part of the CIPO Official Publication

La présente invention a pour objet un dispositif suralimenteur pour plume de stylographe. Ce dispositif maintient l'arrivée de l'encre aux extrémités des becs de la plume quand on appuie celle-ci avec force sur le papier, par exemple pour tracer un large trait. L'invention s'applique à toute plume, avec ou sans œil, construite en une ou plusieurs pièces.

Lorsqu'une plume de stylographe est capable de tracer des pleins et des déliés, cela prouve qu'elle est construite de manière à ce que ses deux becs s'écartent lorsque l'on appuie sur le papier. Mais l'écartement des deux becs a tendance à faire remonter la nappe d'encre qui existe dans la fente au point d'assécher les pointes des becs. Si, en appuyant moins fort, on laisse la fente se refermer, le papier reçoit de nouveau de l'encre.

Bref, lorsqu'à l'aide d'une règle on veut tracer un large trait qui nécessiterait beaucoup d'encre, c'est alors que cette dernière a tendance à remonter vers le réservoir et semble fuir le papier, d'autant plus que par flexion on écarte d'avantage les becs de la plume.

La présente invention a pour but d'obvier à cet inconvénient majeur. Pour remédier au mal, elle utilise le même phénomène de capillarité qui a causé ce mal.

Pour obtenir ce phénomène inverse désiré, on place au-dessus de la plume du stylographe, une pièce rigide munie d'une rampe qui peut être rectiligne, ou sensiblement rectiligne. Cette rampe ou surface inclinée

forme un angle convenable avec le dessus de la plume à l'endroit de sa fente. Elle commence à quitter la plume au voisinage de l'oeil et s'écarte de plus en plus de la plume. Si l'angle qu'elle fait au repos avec la plume est, par exemple, de 5° , elle aboutit à près de 1 mm au-dessus des pointes. Si l'on veut rapprocher les becs de plume de ladite rampe, il suffit donc d'appuyer sur la plume. Ce mouvement produit un effet inverse de celui qui nuisait à l'alimentation des pointes de la plume, car:

1^o- Il y a écrasement de la masse d'encre localisée vers l'endroit où la rampe commence à s'écarter de la plume.

2^o- Plus on appuie, plus le liquide se trouvera attiré par capillarité vers et jusqu'aux pointes.

La suralimentation des becs de la plume vers ses extrémités-pointes se trouve ainsi assurée au moment même où le fonctionnement l'exige. De plus, il y a régularisation du débit d'encre du fait de la réserve locale qui se forme tout naturellement à l'endroit où la rampe commence à s'écarter de la plume. Cette réserve assure donc la parfaite alimentation de la plume.

Même si le débit du stylographe est réglé économiquement et un peu juste, il est inutile de le secouer, car l'appel d'encre se fait par une simple pression sur le papier.

Le suralimenteur portera, bien entendu, un évidement au-dessus de l'oeil de la plume dans le cas où les rentrées d'air se font par ledit oeil.

Le dessin annexé donne un exemple de réalisation de l'invention.

.....

La fig. 1 est la coupe longitudinale de l'extrémité d'un stylographe munie d'un suralimenteur conforme à l'invention. Cette coupe est faite suivant la ligne I - I de la fig. 2.

La fig. 2 est une coupe transversale suivant la ligne II - II de la fig. 1.

On voit en 1 le support qui alimente la plume 2 par le canal 3. La plume est munie d'un oeil 4. Au-dessus est placée la pièce rigide 5 qui constitue le suralimenteur. Cette pièce qui est en contact avec la plume sur une certaine longueur, s'en sépare au point a un peu après l'oeil et à partir de ce point présente une rampe oblique a b formant un angle convenable avec les becs de la plume. Entre ces derniers et la rampe a b se forme la réserve d'encre 6 qui suralimentera les pointes de la plume quand on les appuiera sur le papier. Les rentrées d'air se font par l'évidement 7.

Le mode d'exécution qui vient d'être décrit ne constitue qu'un exemple nullement limitatif et susceptible de nombreuses variantes. C'est ainsi que l'arrivée d'encre, la rentrée d'air et les décharges peuvent être, suivant les cas, disposées sur le support 1 ou sur la pièce rigide 5, ou sur ces deux pièces simultanément.

En considération de l'exposé qui précède, le brevet dont ce mémoire descriptif fait partie confère exclusivement subordonnément aux dispositions de la Loi de 1935 sur les brevets, le droit, le privilège et la liberté de faire, de construire, d'utiliser et de vendre à d'autres pour être utilisée, l'invention telle que décrite dans les revendications présentées par le breveté, comme suit:

NOUVE REVENDIQUONS :

1°- Suralimenteur pour plume de stylographe consistant en une pièce rigide surmontant la plume et se séparant d'elle, à faible distance en aval de l'oeil, suivant une surface oblique, le tout étant agencé de telle sorte que le coin d'encre qui se forme entre la surface oblique et le dos de la plume se resserre quand ladite plume fléchit par appui sur le papier, cette disposition refoulant, par écrasement, l'encre vers le bas, ce mouvement étant encore facilité par l'augmentation de la capillarité au fur et à mesure que l'utilisateur appuie la plume sur le papier avec, de plus en plus de force.

2°- Suralimenteur pour plume de stylographe selon la revendication, dans lequel le coin d'encre est formé, non plus par une surface oblique, mais par une courbure appropriée de la plume, en aval de l'oeil.

QUATRE PAGES.

Société dite
Etablissements STYLOMINE.

Fig. 1

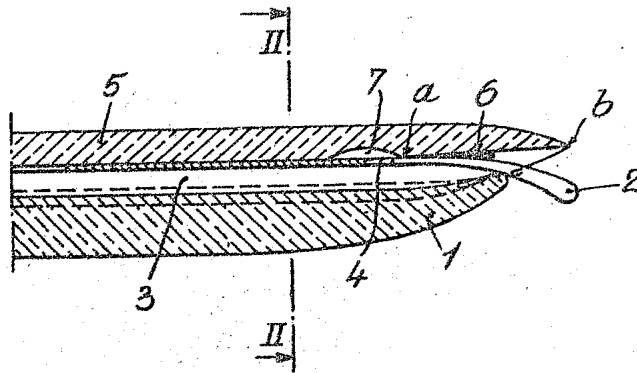
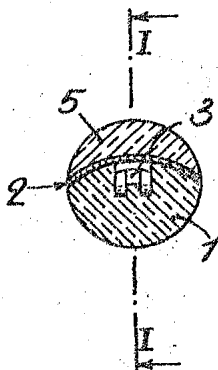


Fig. 2



Je certifie que ce sont bien là les
dessins mentionnés dans le mémoire
descriptif ci-joint.
Signé à Montréal, P.Q., ce 19^e jour
de mars 1947.

INVENTEUR
Yves Zuber

Par: *Albyssemer*
Procureur